

Règlement financier 2025-2026

Toute inscription à Saint-Dominique implique l'acceptation de ce règlement financier, annexe de la Convention de scolarisation

Ce document devra être signé par les deux parents à partir du 16/07/2025 sur Ecole Directe / Documents en utilisant la signature dématérialisée par SMS.

1. TARIFS

1.1. Contribution des familles

La contribution des familles participe aux investissements immobiliers ainsi qu'aux dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Ces tarifs sont annuels, forfaitaires et différenciés à partir de la rentrée 2025 selon votre Quotient Familial.

QF = revenu fiscal de référence / nombre de parts fiscales

Montants annuels en euros		Contribution des familles 2025-2026		
	Quotient Familial	Primaire	Collège	Lycée
Tranche 1	0€ < QF < 14 999€	1 340	1 275	1 405
Tranche 2	15 000€ < QF < 29 999€	1 855	1 760	1 945
Tranche 3	QF > 30 000€	2 050	1 950	2 150

1.2. Frais annexes

Primaire	Collège				Lycée		
	6°	5°	4°	3°	2°	1°	Term
Forfait / niveau	63	63	63	63	63	63	63
Photo et badge ⁽¹⁾	18	18	18	18	18	18	18
Certification PSC1				83			
Corrections et oraux					43	43	143
Pédagogie numérique					230	230	230
Cotisation APEL ⁽²⁾	25	25	25	25	25	25	25

(1) En cas de perte, nouveau badge facturé 10€.

(2) **Cotisation APEL / famille :** l'Association des Parents de l'Enseignement Libre représente les familles auprès de la Direction de l'établissement, de l'AGSF et des pouvoirs publics. Elle leur permet d'exercer pleinement leur rôle au sein de la communauté éducative. Une partie de cette cotisation est reversée à l'APEL 92 et inclut l'abonnement à la revue « Famille & Education ».

1.3. Réductions sur les frais de scolarité

Les familles scolarisant une même fratrie dans l'établissement bénéficient d'une réduction sur la contribution des familles :

- 10% pour les familles ayant 3 enfants scolarisés
- 15% pour les familles ayant 4 enfants scolarisés
- 20% pour les familles ayant 5 enfants scolarisés

1.4. Restauration

Le tarif de demi-pension est forfaitaire et dégressif selon le nombre de jours choisis. Le forfait s'applique à des jours fixes, définis lors de l'inscription. Celle-ci s'effectue en ligne sur Ecole Directe jusqu'au 19 septembre 2025. L'engagement est annuel mais un changement de régime reste possible en début de 2nd semestre. Ce forfait étant lissé sur la période scolaire, aucun départ anticipé en fin d'année ne fera l'objet d'un remboursement. De même, les jours non utilisés ne sont pas remboursés.

Demi-Pension	1	2	3	4	5
Nombre de jour(s) / semaine	305	545	775	975	1 215

➔ Merci de bien vérifier les jours cochés sur Ecole Directe

Prix du repas exceptionnel 11,30€.

Le badge nominatif de l'élève fait également office de carte de cantine. En cas de perte, un nouveau badge devra être commandé via votre compte École Directe pour un montant de 10 €.

Les élèves demi-pensionnaires sont encadrés sur le temps de la pause méridienne et ne sont pas autorisés à quitter l'établissement. Les élèves externes, quant à eux, ne sont plus sous la responsabilité de l'Institution dès qu'ils sortent de l'enceinte.

L'offre Foodtruck demeure pour les lycéens demi-pensionnaires, prise en compte dans leur forfait Restauration les jours où ils sont inscrits. Les lycéens externes devront régler leurs consommations via leur carte prépayée rechargeable sur www.ecoledirecte.com. Aucune consommation ne sera autorisée en cas de solde insuffisant.

1.5. Etudes et Garderies

Le temps du soir à l'Ecole Primaire est forfaitaire. Il correspond à des jours fixes.

L'inscription et le choix des jours se fait en ligne sur Ecole Directe. L'engagement est annuel mais un changement de régime est possible en début de 2nd semestre. Ce forfait étant lissé sur la période scolaire, aucun départ anticipé en fin d'année ne fera l'objet d'un remboursement. De même, les jours non utilisés ne sont pas remboursés.

Entrée

23 quater, boulevard d'Argenson
92200 Neuilly-Sur-Seine

Siège social

28, avenue Sainte Foy
92200 Neuilly-sur-Seine
Siret : 785 424 532 00014

Adresse de correspondance

AGSF Saint-Dominique
23 quater, boulevard d'Argenson
CS 40144
92209 Neuilly-Sur-Seine Cedex

Accueil téléphonique

DU lundi au vendredi de 7h30 à 19h30
01 40 88 92 20
<http://www.saintdominique.net>

Règlement financier 2025-2026

Toute inscription à Saint-Dominique implique l'acceptation de ce règlement financier, annexe de la Convention de scolarisation

Maternelle - Élémentaire
Forfait annuel
Etude - Garderie 1 jour
Etude - Garderie 2 jours
Etude - Garderie 3 jours
Etude - Garderie 4 jours
Etude - Garderie exceptionnelle

Lycée		
Forfait bimensuel		
315	Etude du soir	Etude Campus
390	sept-dec	185 415
470	jan-mars	185 415
545	avril-juin	100 210
25*		

*forfait/jour

1.6. Internat

Les tarifs incluent les frais d'hébergement et d'encadrement ainsi que les repas (petit-déjeuner, goûter et dîner pour les élèves PostBac ; le déjeuner en plus pour les scolaires). Les internes PostBac majeurs ont la possibilité de rester sur place le week-end. Dans ce cas, deux conventions distinctes devront être signées : l'une pour l'internat en semaine, l'autre pour la résidence étudiante le week-end.

3 ^e - Terminale	PostBac Semaine	PostBac Semaine + WE
7 850	6 750	8 350

1.7. Pédagogie numérique

Depuis 2016, l'établissement a fait le choix d'équiper tous les élèves de la 3^e à la Terminale d'un ordinateur portable. Un ordinateur neuf est remis aux élèves de 3^e qu'ils conserveront 4 ans jusqu'à la Terminale. Les conditions de réparation ou de remplacement en cas de casse ou de perte sont précisées dans la Charte Informatique et la Convention de Mise à Disposition. Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement. Une signature dématérialisée vous sera demandée pour valider votre engagement.

La facturation liée à la Pédagogie Numérique couvre l'achat des PC, la contribution au déploiement et à la maintenance de l'infrastructure informatique (serveurs, réseau Wi-Fi, pare-feu, écrans interactifs Vivitek, vidéoprojecteurs...), les prestations du Service Informatique (encadrement, assistance, SAV), les logiciels installés, les livres et ressources numériques mis à disposition.

Le dispositif BYOD (Bring Your Own Device) prend fin cette année. Seuls les élèves de Terminale ayant opté pour ce choix l'an dernier sont autorisés à utiliser leur propre équipement. Dans ce cas, une participation annuelle de 65€/an est demandée pour couvrir les frais d'infrastructure et d'accès au Wi-Fi, licences et ouvrages numériques.

1.8. Ateliers / activités sportives ou culturelles

Les inscriptions se font sur formulaire sur Ecole Directe.

1.9. Assurance scolaire

L'Etablissement assure chaque élève auprès de Generali. Elle est obligatoire et n'est pas dénonçable. Cette assurance couvre tout accident corporel 24h/24, 365 jours par an en France comme à l'étranger pour toute activité scolaire et extra-scolaire.

Elle est téléchargeable sur l'espace Parents <https://www.generali.fr>.

2. FACTURATION ET RÈGLEMENT

2.1 Facturation

L'ensemble de ces prestations font l'objet d'une facture annuelle qui vous sera adressée fin septembre sur Ecole Directe.

Des factures complémentaires de sorties culturelles, de voyages scolaires, de régularisation pour les prestations annexes rendues de manière occasionnelle (restauration, étude/garderie) seront émises tous les mois et viendront ajuster l'échéancier de règlement de votre facture.

2.2 Modalités de règlement

Les règlements se font selon un échéancier mensuel de prélèvements automatiques sous Mandat SEPA signé numériquement en 9 échéances d'octobre à juin.

Une dernière échéance de règlement peut avoir lieu en juillet afin de solder les dernières factures. En cas de changement de RIB, merci de bien vouloir contracter Mme Lethiec s.lethiec@saintdominique.eu.

En cas de rejet d'un prélèvement pour défaut de provision, les frais bancaires correspondants seront réclamés au payeur.

2.3 Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées auprès de son cabinet de recouvrement. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Entrée

23 quater, boulevard d'Argenson
92200 Neuilly-Sur-Seine

Siège social

28, avenue Sainte Foy
92200 Neuilly-sur-Seine
Siret : 785 424 532 00014

Adresse de correspondance

AGSF Saint-Dominique
23 quater, boulevard d'Argenson
CS 40144
92209 Neuilly-Sur-Seine Cedex

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30
01 40 88 92 20
<http://www.saintdominique.net>

Règlement financier 2025-2026

Toute inscription à Saint-Dominique implique l'acceptation de ce règlement financier, annexe de la Convention de scolarisation

3. DONS ET AIDES FINANCIÈRES

3.1 Caisse d'Entraide

Certaines familles peuvent rencontrer ponctuellement des difficultés. Vivant son projet d'établissement également dans la solidarité avec nos familles, l'AGSF a mis en place un fonds d'entraide auquel chaque famille peut contribuer. Il vous appartient d'indiquer le montant que vous souhaitez verser sur le formulaire dédié sur Ecole Directe. Ce montant sera indiqué sur votre facture. Nous vous remercions de ne pas envoyer de chèque.

Vous n'obtiendrez aucun reçu fiscal en contrepartie de ce don. L'AGSF peut cependant recevoir des dons fiscalement déductibles via la Fondation Saint-Matthieu, à titre particulier ou des sociétés :

<https://jaidemonecole.org/campaigns/2732-je-soutiens-l-institution-saint-dominique-2025-2026>

Nous remercions par avance les familles qui apportent leur soutien chaque année pour leur solidarité et leur générosité.

3.2. Demande d'aide financière

Un comité examinera les demandes et peut accorder une réduction sur la contribution des familles valable pour l'année scolaire en cours. Cette aide exceptionnelle ne pourra être attribuée qu'une fois épuisés les recours habituels (bourse départementale ou nationale) pour le collège et le lycée. Les montants accordés varient selon les années en fonction du nombre de demandes.

Pour les familles souhaitant obtenir une aide, merci de bien vouloir prendre contact avec Mme Strauss pour un rendez-vous avec M. Angles pour le 1^{er} Degré et M. Clérouin pour le 2nd Degré.